



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie C3.10

N° de demande : 2007-4516
Catégorie : Catégorie C, sous-catégorie C3.10 (Nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquette – Mélanges en cuve)
Produit : Refine SG
N° d'homologation : 28285
Matières actives (m.a.) : Thifensulfuron-méthyle à 33,35 % et tribénuron-méthyle à 16,65 %
N° de document de l'ARLA : 1573502

Contexte

L'herbicide Refine SG (Refine SG Herbicide) (n° d'homologation 28285) est homologué à une dose d'application de 15 g m.a./ha pour la suppression ou la répression sélective en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de blé (de printemps, d'hiver ou dur), d'orge de printemps et d'avoine sans culture-abri de légumineuses ou de graminées, ainsi que dans certaines cultures de graminées destinées à la production de foin et de semences.. L'herbicide Refine SG doit être appliqué à partir du stade des deux feuilles jusqu'au stade de la feuille étendard.

MCPA ester 500 (herbicide liquide Nufarm MCPA ester 500LV [Nufarm MCPA Ester 500LV Liquid Herbicide], n° d'homologation 27054), est homologué pour la suppression des mauvaises herbes dans les cultures de céréales (sans culture-abri de légumineuses) et de lin (ne pas utiliser sur les variétés à faible teneur en acide linoléique). Les doses d'application sont de 350 à 550 g m.a./ha (0,7 à 1,1 L/ha) pour les mauvaises herbes sensibles et de 625 à 875 g m.a./ha (1,25 à 1,75 L/ha) pour les mauvaises herbes plus difficiles à supprimer.

MCPA ester 600 (herbicide liquide Nufarm MCPA ester 600 [Nufarm MCPA Ester 600 Liquid Herbicide], n° d'homologation 27803), est homologué à une dose d'application pouvant atteindre jusqu'à 630 g m.a./ha (1,05 L/ha) dans les cultures de blé de printemps et d'orge de printemps. Les doses d'application sont de 348 à 540 g m.a./ha (0,58 à 0,9 L/ha) pour les mauvaises herbes sensibles et de 630 à 900 g m.a./ha (1,05 à 1,50 L/ha) pour les mauvaises herbes plus difficiles à supprimer.

Pour obtenir des détails sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

La société DuPont Canada a présenté une demande visant la modification de l'homologation de l'herbicide Refine SG (n° d'homologation 28285) par l'ajout de mélanges en cuve avec MCPA ester 600 (p. ex. n° d'homologation 27803). L'étiquette homologuée de l'herbicide Refine SG comprend actuellement plusieurs mélanges en cuve avec MCPA ester 500. La modification proposée permettra d'utiliser MCPA ester 600 comme formulation de rechange dans les six mélanges en cuve suivants qui comprennent MCPA ester 500 sur l'étiquette de l'herbicide Refine SG :

- herbicide Refine SG + MCPA ester 500
- herbicide Refine SG + MCPA ester 500 + Horizon 240 EC
- herbicide Refine SG + MCPA ester 500 + Puma 120 Super
- herbicide Refine SG + MCPA ester 500 + Assert
- herbicide Refine SG + MCPA ester 500 + Lontrel 360
- herbicide Refine SG + MCPA ester 500 + herbicide Axial 100EC (AXIAL 100EC Herbicide)

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques du produit n'est requise, ces propriétés n'ayant pas été modifiées.

Évaluation sanitaire

Une évaluation sanitaire n'est pas requise car la seule modification au profil d'emploi est l'ajout d'une formulation de rechange du MCPA ester aux mélanges en cuve actuellement homologués.

Évaluation environnementale

Une évaluation environnementale n'est pas requise car la seule modification au profil d'emploi est l'ajout d'une formulation de rechange du MCPA ester aux mélanges en cuve actuellement homologués.

Évaluation de la valeur

Le demandeur a présenté pour examen une justification à la demande d'exemption concernant les données relatives à l'efficacité et à la tolérance des cultures. Il a été conclu que l'efficacité et la tolérance des cultures ne seraient pas compromises par le remplacement de MCPA ester 500 par MCPA ester 600 pour le même profil d'emploi à la même dose d'application de la matière active MCPA ester.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide Refine SG afin d'ajouter les six mélanges en cuve suivants sur l'étiquette :

- herbicide Refine SG + MCPA ester 600
- herbicide Refine SG + MCPA ester 600 + Horizon 240 EC
- herbicide Refine SG + MCPA ester 600 + Puma 120 Super
- herbicide Refine SG + MCPA ester 600 + Assert
- herbicide Refine SG + MCPA ester 600 + Lontrel 360
- herbicide Refine SG + MCPA ester 600 + herbicide Axial 100EC (AXIAL 100EC Herbicide).

Références

A. Liste d'études et de renseignements présentés par le titulaire

Valeur

PMRA# 1440497 2007, Rationale For Waiver Of Efficacy and Crop Tolerance Data Requirements For Bridging Use Of MCPA ESTER 500 To MCPA ESTER 600 in Tank Mixtures With REFINE SG Herbicide and Other Registered Tank Mix Partners, NA, MRID: NA, DACO: 10.1,10.2.3.1,10.3.1

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2009

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.